LA NEUVILLE



BULLETIN

MUNICIPAL

mitt with a

LA NEUVILLE EN HEZ...BULLETIN MUNICI

HISTORIQUE DE L

La forêt domaniale de HEZ-2787 ha, est une des plus belles forêt

Souvent appelée à tort for 🦣 à l'origine beaucoup plus au nord just 'à la limite du village de Li et faisait partie du comté de Clermon mais l'évêque de Beauvais en avait l'usufruit.

En l'an 1200, le comte Raoul e Clermont décide de créer en limite de son territoire un village qui la appela LA NEUVILLE EN HEZ.

En 1218, le roi de France, Phroduce de Clermont et la forêt devider alors propriété royale sous le nom de forêt de HEZ. Puis vinrent les corres de religion. En 1569, charles IX ne peut plus payer les soléts étrangers qu'il emploie. Sans solde depuis deux ans, les reîtres de Brunswick refusent de quitter l'Ille per le duc de Brunswick refusent de quitter l'Ille per le vivent sur le pays, paris refusant de nouveaux impôts, le roi s'adresse au duc de Brunswick qui lui fournit l'argent nécessaire. Il reçoit en échange le correcte de Clermont, bien royal personnel mais pour atténuer l'effet de cette al convenu que le neveu recevrait le comt en dot et se fixerait à la cour en épousant la soeur du roi. cour en épousant la soeur du roi.

Malheureusement, dans ce marc , une partie de la forêt se trouve engagée. Le duc de Brunswick a l'sufruit de toutes les jeunes pures de l'époque alors que le roi get le soil et les arbres de futois futaie.

Les taillis se trouvent diss de la forêt, soulevant pour des siècles de droits de vidange et de chasse. . De régimes de traitement très différents, mêlées, d'où la juxtaposition actuelle -les futaies restées en la complète po être traitées en futaies; -les parcelles engagées ne purent être

longtemps la nue propriété resta royal Ce n'est qu'en 1828 que le d de la famille Condé, racheta le droit d

En 1871,à la suite de la révo des bois appartenant à l'abbaye de Fro pront et devint : Forêt domaniale de HEZ-FROIDMONT.

C'est en 1664 que fut créée la forêt communale de LA NEUVILLE EN HEZ aux dépens de la forêt pour cantonner un droit d'usage

Nº2...3º TRIMESTRE 1973 ORET

IDHONT, d'une superficie de de Picardie.

de la Neuville,elle s'étendait 'à la limite du village de LITZ

Pour cela, il fit défricher le canton Bois Saint Pierre, ce qui lui valut d'être excommunié à la suite de l'évêque de Beauvais.

inés, il en résulte un découpage es difficultés de bornage, otte époque datent deux bis par des parcelles entrepeuplements disparates ; ession du roi continuèrent à

achetées par la suite ;

de Bourbon dernier descendant pleine propriété de ces taillis. tion, la forêt s'était agrandie

Le duc d'Aumale, neveu et fil al du duc de Bourbon neriva des taillis en 1830. Mais au lieu de la léguer comme le reste du domaine de Chantilly à l'Institut de Fi la suite la propriété fut dispersée. De la suite la propriété fut dispersée. De la Société Schneider ils furent l'objet d'un échange et revinrer Les traces du partage et de les traces du partage et de le différence de gestion qui en est résultée, sont encore inscrites ple de longues années sur le terrain et le promeneur passe ainsi de belles futaies à de maigres taillis la du duc de Bourbon neriva se léguer comme le reste du noce, il les vendit et par coupes abusives ruinèrent la Société Schneider ils seulement à l'Etat en 1931. différence de gestion qui le terrain et le promeneur passe ainsi céquemment à l'improviste la un sol appauvri et invergement.

bois de fage aux habitants. D'une superficie de 56 ha, et fournir au sud lage . elle ceintu

(à suivre)

NAISSANCES

1 1 1

'AT CIVIL évérine 🟣 T le 23 mai

hristell GERTER le 24 mai

nos voetax bébés et nos félicitations aux parents. \mathbf{T}

MARIAGES:

ierre DE S et Melle Marie-Agnès CARON de Ravenel 2 Juin.

acques Gurant et Melle Claude RODRIGUE de NOINTEL

2 Juin. URAND Rogert Mme DELOUCHE Jeannine de LA NEUVILLE EN le 2 Ju

uy LEGRAI Melle Ghislaine MALLQIZEL d'Etouy

1 6 JUIN.

s nos vo ux époux et nos compliments aux familles.

DECES :

ame DAVE rernande décédée le 28 AVRIL 1973 dans

S

5è année.

ame veuve production Ernestine décédée à Compiègne le

17 No condoléar aux familles.

PROGRAM LA FETE PATRONALE

-Samedi 18 1

T 1973:

à 21 heures

Feu d'arte e sur le stade municipal and Bal tente avec l'orchestre les marais boys 21 H 45:

9 MUSICIENS.

OUT 1973 -Dimanche 19

à 15 heures Défilé de jorettes de HAM.

AUTOS SI PRS, tirs, manège, balançoires, loteries, Fête foraine

confiserie,1

bal grating vec LES MARAIS BOYS. 21 H 30 grar

Lundi 20 AOI 1973 :

Caranuation de la Fête.

s de man gratuits pour les enfants de la Commune. 17 H 30 : T

PROGRAM U 14 JUILLET

ssemblem de vant la Mairie 15 heures:

site au le nent aux Morts urses pole les enfants

n d'honne

opulation cordialement invitée à participer à la

FETE NATION.

GROUPE THEATRAL DE LA NEUVILLE EN HEZ

Ainsi que nous l'avons annoncé dans notre précédent bulletin, le groupe théâtral répète la pièce qui sera au programme de son prochain spectacle : ce sera BICHON, une comédie en trois actes de jean de létraz dont l'action se situe de nos jours. Ses situations, ses rebondissements imprévus plairont certainement au fidèle public de la neuville en hez.

Parallèlement, les danseuses ont commencé les répétitions des ballets qui feront partie du spectacle envisagé pour la fin de l'année.

ASSAINISSEMENT.-Le Conseil Municipal a déclaré l'entreprise MEZZAROBBA, qui a fait l'offre la moins disante, adjudicataire de la 4° tranche des travaux d'assainissement qui doivent commencer entre le 15 et le 20 juillet 1973.

Les riverains des rues :général leclerc, queue du chat, grande mare jusqu'à l'habitation de M.CARON, tantôt, Luzarches, étang, saint louis, connétable raoul, georges guesnet (portion comprise entre les rues tantôt et leclerc) recevront prochainement un imprimé concernant leur branchement au tout à l'égout; ils auront un délai de trois mois pour régler leur droit de branchement qui s'élève à 500 Francs.

La station d'épuration est régulièrement vérifiée par le service technique départemental: elle fonctionne normalement et les eaux usées sont correctement épurées.

SECRETARIAT DE MAIRIE. - A compter du 1er juillet 1973, le secrétariat de mairie est ouvert au public le mardi et le vendredi entre 18 h et 20 heures. Monsieur le Maire recevra à la mairie le mardi de 18 H à 19 H; Monsieur l'Adjoint le vendredi de 18 H à 19 H.

ARRETE DE MONSIEUR LE PREFET DE L'OISE

Considérant qu'il est nécessaire d'assurer la sécurité des personnes et de la circulation sur les voiss publiques, ARRETE: article 1. La chasse au moyen d'armes de guerre est interdite sur toute l'étendue du département de l'oise en dehors des champs de tir. article 2. Est également interdite en matière de chasse comme en matière de destruction des animaux nuisibles, l'utilisation de la carabine 22 long rifle(calibre 5,5mm). Toutefois, cette arme pourra être utilisée pour la destruction des jeunes pies et des jeunes corbeaux aux abords des nids entre le 20 avril et le 10 juin, par les détenteurs de l'autorisation prévue par l'arrêté réglementaire permanent. article 3. Il est interdit de tirer evec des armes à feu sur les routes, chemins publics, voies ferrées, emprises, enclos et dépendances des chemins de fer. article 4.Il est interdit à toute personne placée à portée de fusil d'une route ou chemin public, d'une voie ferrée, d'une habitation ou de ses dépendances, de tirer dans sa direction ou au-dessus. article 5. Le tir en voiture ou à l'aide d'une voiture ou de chevaux est interdit. Toutefois, à titre exceptionnel, il pourra être accordé, sur leur demande, des autorisations individuelles de tirer en voiture, aux mutilés de guerre qui sont dans l'impossibilité de marcher sans aide et qui sont titulaires d'un permis de chasse. article 6. L'arrêté préfectoral du 2 décembre 1932 est abrogé.BEAUVAIS LE 16 AVRIL 1973 . LE PREFET Jacques BRUNEAU. Le garde champêtre de LA NEUVILLE EN HEZ est chargé de veiller à l'exécution du présent arrêté sur le territoire de la commune.